

## B. DEVIRGILLE

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT  
MEMBRE DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES  
ET COMPTABLES AGRÉÉS  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

165, RUE DE PARIS - BP 34  
94222 CHARENTON LE PONT CEDEX  
TÉL. : 01 43 68 05 12  
FAX : 01 43 68 66 30

### **S.O.S AMITIE Paris Ile-de-France** Association Loi 1901

7, Rue Heyrault  
92100 Boulogne Billancourt

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

relatif à l'exercice clos  
le 31 décembre 2019

\*\*\*\*\*

A l'assemblée générale ordinaire de l'Association S.O.S AMITIE Paris Ile-de-France



## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 6 mai 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association S.O.S AMITIE Paris Ile-de-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués :

- Les principes comptables retenus par l'Association ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat.
- Il n'existe pas d'évènement ou de décision intervenues au cours de l'exercice dont l'incidence sur les comptes ou la compréhension que pourrait en avoir le lecteur nous est apparue importante.
- Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme le prévoit la législation, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

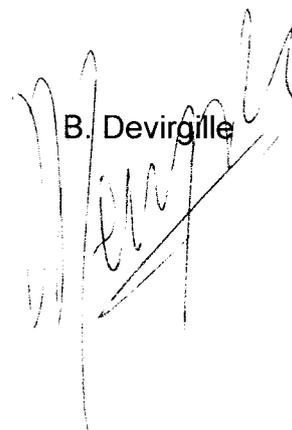


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charenton,  
Le 10 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes



B. Devirgille

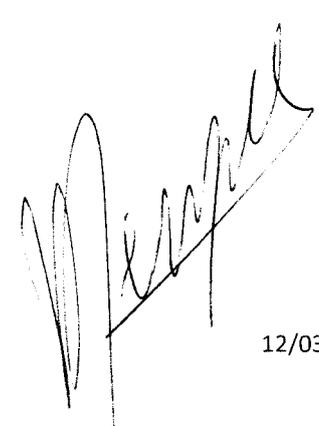
S.O.S Amitié Paris Île-de-France

BILAN ACTIF	2019			2018
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles	22 723	22 723	0	0
Immobilisations corporelles	909 451	764 637	144 814	170 171
Immobilisations financières	51 377		51 377	66 549
<b>TOTAL I</b>	<b>983 551</b>	<b>787 360</b>	<b>196 191</b>	<b>236 720</b>
Acomptes sur commande	350		350	3 318
Autres créances	16 201		16 201	16 316
Valeurs mobilières de placement	52 874		52 874	52 098
Disponibilités (autres que caisse)	892 151		892 151	931 796
Caisse	2 423		2 423	2 280
<b>TOTAL II</b>	<b>963 999</b>		<b>963 999</b>	<b>1 005 808</b>
<b>Charges constatées d'avance (III)</b>	<b>16 904</b>		<b>16 904</b>	<b>16 162</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>1 964 454</b>	<b>787 360</b>	<b>1 177 094</b>	<b>1 258 690</b>

Jean-Jacques Pirez  
Président



Michel Laurens  
Trésorier

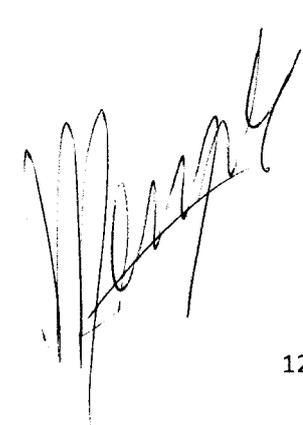
S.O.S Amitié Paris Île-de-France

BILAN PASSIF	Exercice 2019 net	Exercice 2018 net
Capitaux propres		
Fonds Associatif	499 568	514 741
Réserves :		
- Autres Réserves	30 490	30 490
Report à nouveau	665 725	55 607
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-64 175	610 119
Subventions d'équipement		
<b>TOTAL I</b>	<b>1 131 608</b>	<b>1 210 957</b>
<b>Provisions pour travaux et acquisitions (II)</b>		
Dettes		
Emprunts et dettes Financières diverses	3 346	3 346
Fournisseurs et comptes rattachés	29 971	33 513
Autres	12 169	10 874
<b>TOTAL III</b>	<b>45 486</b>	<b>47 733</b>
<b>Produits constatés d'avance (IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>1 177 094</b>	<b>1 258 690</b>

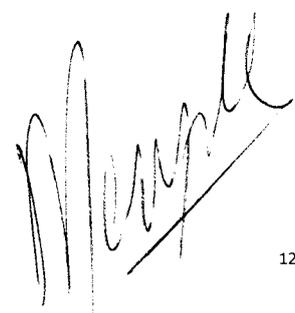
Jean-Jacques Pirez  
Président



Michel Laurens  
Trésorier

COMPTE RESULTAT	Budget 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
<b>70 - Production vendue biens et services</b>	<b>36 000</b>	<b>36 174</b>	<b>35 694</b>
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>52 878</b>	<b>32 180</b>	<b>56 180</b>
Etat	20 098	9 800	7 800
Région	0	0	0
Département	11 455	7 455	10 455
Commune	2 925	2 925	2 925
Entreprises et Fondations	18 400	12 000	35 000
<b>75 - Dons manuels particuliers</b>	<b>230 800</b>	<b>232 338</b>	<b>241 698</b>
Dons manuels particuliers	185 500	186 193	187 919
Déplacements offerts	38 000	38 737	41 843
Cotisations membres	7 300	7 360	7 077
Autres produits	0	48	4 858
<b>78 - Reprise de provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>79- Transfert de charges</b>	<b>4 460</b>	<b>5 830</b>	<b>4 451</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>324 138</b>	<b>306 523</b>	<b>338 022</b>
<b>60-Achats</b>	<b>12 350</b>	<b>11 017</b>	<b>13 354</b>
Edf et chauffage	7 600	7 344	7 078
Fournitures entretien et petit équipement	2 800	2 471	4 949
Fournitures administratives	1 550	783	1 210
Petit matériel informatique	400	419	116
<b>61-Services extérieurs</b>	<b>109 986</b>	<b>107 324</b>	<b>104 217</b>
Locations	95 066	93 234	92 904
Entretien réparation mobiliers	10 500	10 423	8 592
Maintenance	700	733	269
Assurance	2 470	2 432	2 088
Documentation générale	1 250	502	365
<b>62- Autres services extérieurs</b>	<b>149 266</b>	<b>141 628</b>	<b>155 691</b>
Honoraires Formation continue	47 160	42 232	39 381
Honoraires Formation initiale	10 098	9 282	8 160
Autres honoraires et prestations	12 400	15 039	14 690
Publicité, publication	8 950	4 139	16 848
Abonnement à la revue S.O.S Amitié	2 420	2 420	2 420
<b>S.O.S Amitié Paris Île-de-France</b>	<b>13 150</b>	<b>13 155</b>	<b>12 438</b>
Annonces, insertions recherche écoutants	3 000	3 000	3 000
Déplacements, missions	5 600	4 108	6 249
Déplacements non remboursés	38 000	38 737	41 843
Affranchissements postaux divers	1 300	1 320	2 444
Téléphone et Internet	4 478	5 592	5 618
Services Bancaires	1 760	1 720	1 766
Cotisations et autres	950	884	834
<b>63- Impôts et taxes</b>	<b>9 700</b>	<b>9 672</b>	<b>6 631</b>
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>76 764</b>	<b>74 289</b>	<b>77 496</b>
Rémunération personnel admin. et entretien	51 830	50 150	51 289
Rémunération formation continue	0	0	657
Charges sociales personnel admin. et entretien	23 324	22 698	23 755
Charges sociales personnel formation continue	0	0	276
Autres charges du personnel	1 610	1 441	1 519
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>9 156</b>	<b>9 143</b>	<b>9 129</b>
Cotisation S.O.S Amitié France	9 156	9 125	9 125
Autres	0	18	4
<b>68- Dotation aux amortissements</b>	<b>32 065</b>	<b>35 025</b>	<b>29 909</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>399 287</b>	<b>388 097</b>	<b>396 428</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-75 149</b>	<b>-81 574</b>	<b>-58 406</b>
Produits financiers	3 900	3 861	3 688
Charges financières	1 660	1 634	1 883
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 240</b>	<b>2 227</b>	<b>1 805</b>
Produits exceptionnels	239 000	15 173	681 019
Legs	125 000	15 173	681 019
Produit des cessions des éléments d'actif	114 000	0	0
Charges exceptionnelles	104 235	0	14 299
Amortissement exceptionnel locaux et divers	0	0	14 299
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	104 235	0	0
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>134 765</b>	<b>15 173</b>	<b>666 720</b>
Impôts sur les bénéfices			
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>61 857</b>	<b>-64 174</b>	<b>610 119</b>

Jean-Jacques Pirez  
PrésidentMichel Laurens  
Trésorier


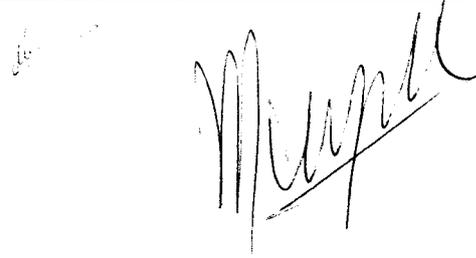
COMPTE DE RESULTAT par ORIGINE et DESTINATION	2019		2018	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	7 360	7 360	7 077	7 077
1.2 Dons, legs et mécénat :				
- Dons manuels	186 193	186 193	190 551	190 551
- Legs, donations et assurances-vie	0	0	681 019	681 019
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	38 737	38 737	44 068	44 068
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	12 000		35 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	61 086		43 834	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	20 180		21 180	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>325 556</b>	<b>232 290</b>	<b>1 022 728</b>	<b>922 715</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1- MISSION SOCIALE</b>	211 035		209 138	
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	16 341		25 221	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	2 999		3 269	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	124 331		138 892	
<b>4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
4.1 Liées à la mission sociale	12 137		10 434	
4.2 Autres	22 888		25 657	
<b>5- IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>389 731</b>		<b>412 610</b>	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-64 175</b>		<b>610 119</b>	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2019		2018	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>EMPLOIS</b>				
Missions sociales	952 629		930 405	
Frais de recherche de fonds	17 441		10 130	
Frais de fonctionnement et autres charges	118 282		130 492	
<b>Total</b>	<b>1 088 352</b>		<b>1 071 027</b>	
<b>RESSOURCES</b>				
Bénévolats	1 081 712		1 071 027	
Prestations en nature				
Dons en nature	6 640			
<b>TOTAL</b>	<b>1 088 352</b>		<b>1 071 027</b>	

Jean-Jacques Pirez  
Président



Michel Laurens  
Trésorier



**S.O.S Amitié Paris Île-de-France**  
7, rue Heyrault  
92100 Boulogne Billancourt

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE 2019**

**REGLES ET METHODES COMPTABLES :**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

**LE PLAN COMPTABLE GENERAL A ETE APPLIQUE.**

La présentation du bilan et du compte d'exploitation est effectuée selon les normes comptables applicables aux associations.

En outre, la présentation du détail du compte de résultat avec un reclassement analytique a été conservée pour une meilleure information des sociétaires ainsi que des organismes, entreprises et particuliers qui étudient nos comptes.



### **IMMOBILISATIONS :**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire aux taux habituellement admis pour tenir compte de la durée probable de vie des biens amortissables en fonction de leur usure et leur obsolescence.

### **ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS :**

#### **Engagements financiers :**

Néant.

#### **Autres éléments significatifs :**

Aucune provision relative aux indemnités de fin de carrière n'a été comptabilisée.

Le montant de ces indemnités sera calculé le moment venu en respect de la convention collective applicable ou à défaut du code du travail. Une évaluation a permis de constater que ce poste n'est pas significatif.

### **CREANCES ET DETTES :**

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **DETTES :**

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

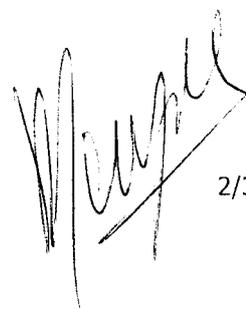
### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER L'IMAGE FIDÈLE :**

Pour donner une image plus fidèle, le CROD «Compte de Résultat par Origine et Destination», accompagné de l'ECVN «Evaluation des Contributions Volontaires en Nature» a été ajouté.

Pour la bonne règle, le poste « Déplacements offerts » en recettes et le poste déplacements non « remboursés » en dépenses apparaissent (pour un même montant) dans le compte de résultat et le CROD. Cette double écriture apporte une information comptablement obligatoire mais qui est sans incidence sur le résultat.

Indépendamment du poste précédent, la valorisation des heures de bénévolat est de 51 510 heures pour un montant de 1 088 352 €. Ce montant représente plus de 3 fois le produit d'exploitation (306 023 €). Cela montre l'importance primordiale du bénévolat dans l'association.

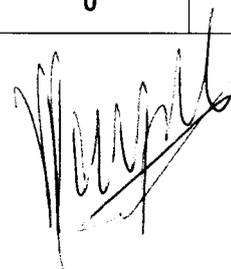
La chute sensible des dons de tous ordres se poursuit : le déficit est de 64 175 €.



<b>IMMOBILISATIONS</b>				
Libellé	Valeur brute au 01/01/2019	Augmentations de l'exercice Acquisitions	Régularisations de l'exercice Remboursements	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles Logiciel MD2	13 156			13 156
Immobilisations incorporelles : Site INTERNET	9 567			9 567
Locaux (Boulogne + Thiais)	468 010			468 010
Installation téléphonique	21 686	221		21 907
Installations générales	113 497	9 222		122 719
Agencement Appartements Boulogne	221 532			221 532
Matériel de bureau et informatique	35 661			35 661
Mobilier de bureau	39 396	226		39 622
Prêts et immobilisations financières	66 550		15 173	51 377
<b>TOTAUX</b>	<b>989 055</b>	<b>9 669</b>	<b>15 173</b>	<b>983 551</b>

<b>AMORTISSEMENTS</b>				
Libellé	Montant au 01/01/2019	Augmentations des dotations de l'exercice	Régularisations de l'exercice	Montant au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles Logiciel MD2	13 156			13 156
Immobilisations incorporelles Site INTERNET	9 567			9 567
Locaux (Boulogne + Thiais)	317 288	23 400		340 688
Installation téléphonique	21 686	221		21 907
Installations générales	96 538	10 045		106 583
Agencement appartements Boulogne	221 532			221 532
Matériel de bureau et informatique	33 172	1 134		34 306
Mobilier de bureau	39 396	225		39 621
<b>TOTAUX</b>	<b>752 335</b>	<b>35 025</b>		<b>787 360</b>

<b>PROVISIONS</b>				
Libellé	Montant au 01/01/2019	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2019
Provisions pour travaux et acquisitions	0		0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>



**S.O.S AMITIE Paris Ile-de-France**  
Association Loi 1901

7, Rue Heyrault  
92100 Boulogne Billancourt

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SPECIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

\*\*\*\*\*

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Fait à Charenton,  
Le 10 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes

B. Devirgile  
